

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°134 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 29 octobre au 4 novembre 2018



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 4 novembre 2018, au moins 502 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i>	3
<i>0. INTRODUCTION</i>	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i>	5
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i>	5
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE</i>	5
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	5
<i>I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE</i>	6
<i>I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS</i>	6
<i>I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i>	7
<i>II. FAITS SECURITAIRES</i>	7
<i>III. CONCLUSION</i>	9

SIGLES ET ABREVIATIONS

AJC	: <i>Africa Jeho kuki Cooperative</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie</i>
DCE	: <i>Directeur Communal de l'Enseignement</i>
DPE	: <i>Directeur Provincial de l'Enseignement</i>
EAC	: <i>East African Community</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FNL	: <i>Front National de Libération</i>
MSF	: <i>Médecins Sans Frontières</i>
MSD	: <i>Mouvement pour la Solidarité et le Développement</i>
SIM	: <i>Subscriber Identity Module</i>
SIP	: <i>Société Immobilière Publique</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
USAID	: <i>United States Agency for International Development</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit: au moins 10 personnes tuées dont 7 cadavres retrouvés, 1 torturée, 42 arrêtées arbitrairement dont 8 femmes et 2 victimes de VBG.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas de tuerie, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des opposants et prétendus opposants du régime du Président Pierre Nkurunziza.

I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne tuée en commune Vugizo, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 2 novembre 2018, indique qu'en date du 28 octobre 2018, Sébastien Minani, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, a été tué tout près de son domicile, sur la colline Murinda, commune Vugizo, province Makamba. Selon des sources sur place, Charles Kabura, Gaspard Nkorotanyi et Vincent Manirisa, tous membres de la milice Imbonerakure ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat communal de police de Vugizo depuis le 29 octobre 2018. Ils ont été accusés d'avoir participé à l'assassinat de Sébastien Minani.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Une personne tuée en commune et province Bubanza

En date du 30 octobre 2018, vers 23 heures, sur la colline et zone Mitakataka, commune et province Bubanza, Sijewambere, âgé de 28 ans, veilleur dans un ménage d'un homme d'affaires et membre du parti CNDD-FDD a été fusillé par des hommes armés non identifiés sur le lieu de travail. Selon des sources sur place, la police a commencé des enquêtes pour que le motif de cet assassinat soit connu. Selon les mêmes sources, cette victime était un responsable de la section jeunesse de la Croix Rouge sur la colline Mitakataka, zone Mitakataka en commune et province Bubanza.

Deux corps sans vie retrouvés en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 2 novembre 2018, deux corps sans vie ont été retrouvés au quartier Kigobe, zone urbaine de Gihosha, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, l'un devant l'hôpital de MSF et l'autre devant les maisons de la SIP. Selon des sources sur place, l'une de ces victimes s'appelle Alexis Bigirimana, âgé de 28 ans, originaire de la colline Muheka, commune Songa, province Bururi. Selon les mêmes sources, ces corps y ont été amenés et jetés par des gens à bord d'un véhicule pendant la nuit du 1^{er} novembre 2018.

Une personne tuée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 octobre 2018, indique qu'en date du 28 octobre 2018, vers 18 heures, sur la colline transversale 14, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un motard non identifié a été fusillé par des hommes armés non identifiés. Selon des sources sur place, des policiers de la position de la zone Maramvya sont intervenus et les malfaiteurs ont fui. Selon les mêmes sources, la moto et les pièces d'identité de la victime ont été récupérées par ces policiers.

Quatre corps sans vie retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 4 novembre 2018, sur la colline Nyamitanga, zone Ndava, commune Buganda, province Cibitoke, quatre corps sans vie ont été vus flottant sur la rivière Rusizi. Selon des sources sur place, ces corps ont été vus par des habitants de la colline Nyamitanga.

Un corps sans vie retrouvé en commune Buyengero, province Rumonge

En date du 30 octobre 2018, sur la colline Kirama, commune Buyengero, province Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé pendu sur un palmier à huile. Selon des sources sur place, le corps de la victime était déshabillé et présentait des traces de coups de bâton. Les présumés auteurs de ce meurtre restent inconnus.

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne torturée en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 31 octobre 2018, sur la colline Cunyu, commune Buganda, province Cibitoke, Charles Gahungu, âgé de 25 ans, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, cultivateur, a été battu par des Imbonerakure de la localité et a été blessé au niveau de la jambe gauche. Selon des sources sur place, Charles Gahungu a été accusé d'avoir refusé de participer à la ronde nocturne.

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS

Une personne arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 30 octobre 2018, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, Jimmy Ndayizeye, conseiller collinaire et membre du parti MSD a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de police par le responsable provincial du SNR. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir volé une carte SIM appartenant à un Imbonerakure, agent de Lumitel à Karuzi mais la raison de cette arrestation est liée à son appartenance politique. Selon les mêmes sources, il a été libéré en date du 2 novembre 2018.

Dix personnes arrêtées en commune Busoni, province Kirundo

En date du 31 octobre 2018, vers 17 heures, dix personnes dont huit femmes, Caritas Niyonzima, Gonzague Bukuru, Rwasa, Liliane, Rose Rwamoya, Françoise, Libérate Niyongere, Odette Magunira et 2 chauffeurs Mudarasine et Mirererwe, membres de l'Association des Femmes Entrepreneures, financée par l'USAID ont été arrêtés avec leurs véhicules à la frontière Gasenyi par le prénommé Olivier, agent du SNR à Kirundo et ont été détenus au cachot du parquet de Kirundo. Selon des sources sur place, ils ont été accusés d'avoir participé à une réunion organisée par l'EAC à Nyamata au Rwanda. Elles ont été libérées en date du 1^{er} novembre 2018 et ont été interdites de ne plus y aller.

Trente personnes arrêtées en commune Vumbi, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 29 octobre 2018 indique qu'en date du 21 octobre 2018, trente personnes dont deux membres du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, Zacharie et Thomas, enseignants à Vumbi, ont été arrêtées dans un cabaret dit « chez Butoyi » à Gasura, commune Vumbi, province Kirundo par les Imbonerakure dirigés par leur chef communal nommé Muhizi sur l'ordre de l'administrateur communal, Jean Baptiste Kwizera. Selon des sources sur place, ces personnes ont été détenues au cachot communal de Vumbi sur l'ordre du Procureur près la Cour d'Appel de Ngozi et étaient accusées d'avoir tenu une réunion illégale des membres du parti FNL, aile d'Agathon Rwasa. Selon les mêmes sources, ces personnes participaient par contre à une réunion organisée par leur

association appelée AJC Burundi. Ces personnes ont été libérées en date du 23 octobre 2018 après le paiement de 20.000 fbu chacune.

Une personne arrêtée en commune Bweru, province Ruyigi

En date du 2 novembre 2018, Sylvain Munda, professeur au Lycée communal Nyakayi, représentant du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, résidant à la sous colline Kayongozi, colline Caga, commune Bweru, province Ruyigi a été arrêté à son domicile par deux policiers sur l'ordre du Gouverneur de Ruyigi. Selon des sources sur place, il a été conduit au cachot du commissariat provincial de police de Ruyigi. Selon les mêmes sources, il a été accusé de tenir des réunions clandestines pour le compte de son parti.

I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Un présumé auteur de plusieurs crimes sexuels impuni en commune Kinyinya, province Ruyigi

En date du 1^{er} novembre 2018, vers 20 heures, Wilson Ndikumana surnommé Songa, infirmier à l'hôpital de Kinyinya, chef de zone Kinyinya, chef des démobilisés dans la province Ruyigi, chef des Imbonerakure en commune Kinyinya et chargé de la propagande du parti CNDD-FDD dans cette commune, a tenté de violer B., vendeuse de boissons locales au marché de Kiyovu au chef-lieu de la commune Kinyinya. Selon des sources sur place, Wilson Ndikumana s'est attaqué aux policiers qui intervenaient en faveur de cette femme. Ces policiers sont parvenus à le maîtriser et l'ont conduit au cachot communal mais il a été relaxé le lendemain matin. Selon les mêmes sources, Wilson Ndikumana a été cité comme auteur d'autres cas de crimes sexuels à savoir le viol d'une malade mentale, il y a quelques mois et la tentative de viol d'une femme enceinte en date du 30 octobre 2018. Wilson Ndikumana jouit toujours d'une impunité car il est protégé par son parti CNDD-FDD.

Une personne violée en commune Murwi, province Cibitoke

En date du 29 octobre 2018, vers 19 heures, sur la colline Bucuzi, zone et commune Murwi, province Cibitoke, C. B, âgée de 17 ans, élève à l'ECOFO de Bucuzi, a été violée par un homme d'une trentenaire d'années quand elle revenait d'un puits d'eau. Selon des sources sur place, le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Murwi par des Imbonerakure. La victime a été conduite à Cibitoke pour des soins médicaux.

II. FAITS SECURITAIRES

Une personne blessée à la grenade en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 3 novembre 2018, sur la colline Mugina, zone Buseruko, commune Mugina, province Cibitoke, Marie Manirakiza, âgée d'une soixantaine d'années, cultivatrice, a été blessée grièvement par une grenade lancée par des gens non identifiés. Selon des sources sur place, elle était accusée de sorcellerie. Elle a été conduite à l'hôpital de Cibitoke puis transférée vers l'un des hôpitaux de Bujumbura mairie.

Tentative d'assassinat de l'administrateur de la commune Busoni, province Kirundo

En date du 29 octobre 2018, sur la colline Kigoma, zone Gatare, commune Busoni, province Kirundo, tout près d'une barrière érigée par des Imbonerakure, une embuscade a été tendue contre Marie

Claudine Hashazinka, administrateur de la commune Busoni. Selon des sources sur place, un policier chargé de la sécurité de l'administrateur a été blessé au niveau du cou. Selon les mêmes sources, cette autorité communale a écrit une lettre au commandant du camp Mutwenzi pour lui demander une garde des militaires mais ce commandant lui a suggéré de passer par le Gouverneur. L'administrateur a passé une semaine sans se présenter au bureau de peur d'être tué d'autant plus qu'aucune enquête n'a été menée pour identifier les auteurs de cette tentative d'assassinat.

Des armes retrouvées en commune Mpanda, province Bubanza

En date du 1^{er} novembre 2018, sur la colline Butembe, zone Butanuka, commune Mpanda, province Bubanza, un fusil AK 47 Pliante UA 3115 BI PNB et deux grenades chinoises ont été trouvés cachés dans un trou, à côté du lit dans la chambre du domicile de Samuel Kwizerimana, âgé de 38 ans et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, il a été arrêté par des Imbonerakure en collaboration avec des policiers et détenu au cachot du poste de police de Mpanda. Selon les mêmes sources, il a été transféré à la prison de Bubanza.

Intimidation des enseignants non membres du parti CNDD-FDD en province Karuzi

En date du 31 octobre 2018, depuis 12 heures, dans toutes les communes de la province Karuzi, des réunions à l'intention de tous les enseignants ont été organisées par des DCE sur l'ordre du DPE, Stanislas Manirakiza et en même temps représentant provincial du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, lors de ces réunions, l'ordre du jour était la sensibilisation des enseignants non membres du parti au pouvoir pour adhérer au parti CNDD-FDD dans l'immédiat. Selon les mêmes sources, Stanislas Manirakiza a menacé ces enseignants que celui ou celle qui n'est pas membre du parti doit chercher un endroit où se réfugier.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tuerie, de torture, d'arrestation arbitraire et illégale ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants du pouvoir du parti CNDD-FDD sont rapportés.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.